



Réunion extraordinaire
Conseil de la Communauté rurale de Kedgwick
Procès-verbal
Mardi le 1^{er} octobre 2024

Présents : Maire : Éric Gagnon

Conseillers : Cédric Léonard, Steeve Savoie, Denis Couturier, Burt W. Paulin, Guillaume Deschênes-Thériault, Jean-Baptiste Thériault, Huguette Fournier.

Personnel administratif : Carole Tremblay, directrice générale/greffière

Soutien technique : Olivier Rondot

1. Ouverture de la réunion

Monsieur le maire souhaite bonsoir et bienvenue aux gens présents et fait la lecture de l'ordre du jour. Il indique qu'après la réunion extraordinaire que le conseil tiendra une réunion de travail. Il déclare ouverte la réunion extraordinaire du 01 octobre.

2. Vérification du Quorum

Il poursuit en demandant à la greffière s'il y a quorum; celle-ci lui répond que oui, il y a quorum.

3. Déclaration de conflit d'intérêt

Monsieur le maire demande s'il y aurait des conseillers en conflit d'intérêt avec des points à l'ordre du jour. Aucun conflit d'intérêt.

4. Adoption de l'ordre du jour

Il demande s'il y aurait des amendements à l'ordre du jour. Aucun amendement.

Il est proposé par le conseiller Cédric Léonard et appuyé par le conseiller Guillaume Deschenes-Thériault que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Adopté.

5. Motions et résolutions :

Monsieur le maire fait la lecture de la proposition #2024-61.

Proposition # 2024 - 61 : Demande d'opinion du comité consultatif en matière d'urbanisme

Sujet : Demande de Rezonage Complexe de chalet 181 Chemin Rang 7 & 8 Kedgwick

ATTENDU QUE l'article 110(1) de la loi sur l'urbanisme prescrit que le conseil municipal doit demander un avis écrit de la Commission des Services Régionaux, préalablement à l'adoption d'un arrêté, en vertu de la présente loi; a l'intention d'adopter des modifications à l'arrêté No 19-2017 étant le « Plan rural de la Communauté rurale de Kedgwick » en vue de permettre l'affectation et l'usage des terrains suivants comme suit :


Il est proposé par le conseiller Denis Couturier et appuyé par le conseiller Guillaume Deschênes Thériault qu'il soit résolu que la greffière demande par écrit au comité consultatif en matière d'urbanisme de la Commission des services régionaux Restigouche de donner au conseil municipal son opinion écrit sur le projet d'Arrêté No 19-2025, « Un arrêté pour modifier l'Arrêté No 19-2017, Plan rural de la Communauté Rurale de Kedgwick », pour ajouter l'usage «Complexe de chalet»

à la liste des usages déjà permis dans la Zone d'exploitation rurale (Zones RU1), permettre les usages « une érablière, une serre, un sentier » uniquement pour la partie du lot 50027648 et imposer des conditions à travers une entente concernant le nombre de bâtiment et d'usage principaux, l'implantation des aménagements, le respect des normes de construction et le respect des terres humides réglementées et que la greffière demande par écrit à la Commission de services régionaux Restigouche de donner son avis écrit sur le projet d'amendement à l'arrêté de zonage dans les sept jours ouvrables suivant la réunion extraordinaire du 1^{er} octobre 2024.

Monsieur le maire demande s'il y a des questions. Aucune question. Proposition adoptée.

6. Levée de la réunion

Il est proposé par le conseiller Steeve Savoie que la réunion soit levée à 19h04.



Éric Gagnon, maire



Carole Tremblay, directrice
générale/greffière